



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

Quelles sont les différences entre un PEL et un CEL ?

Vérfifié le 11 septembre 2020 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Le plan d'épargne logement (PEL) et le compte épargne logement (CEL) sont deux produits d'épargne. Ils peuvent vous permettre d'obtenir un prêt avantageux et parfois une prime d'État pour financer l'achat d'un bien ou pour effectuer des travaux. Mais il y a des différences entre ces 2 dispositifs.

Pour l'épargne

Compte ouvert à partir de 2018

Comparaison entre un PEL et un CEL comme produit d'épargne

	PEL	CEL
Versement initial	225 €	300 €
Plafond	61 200 €	15 300 €
Taux d'intérêt	1 %	0,25 %
Périodicité des versements	Versements réguliers : - de 45 € par mois - ou de 135 € par trimestre - ou de 270 € par semestre	Versements libres d'au moins 75 €
Possibilité de retrait partiel des fonds	Non : un retrait entraîne la clôture du PEL, qui peut cependant être transformé en CEL	Oui, à condition que le solde du compte soit d'au moins 300 € après le retrait.
Fiscalité	Intérêts imposables à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux	Intérêts imposables à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux

Compte ouvert entre août 2016 et fin 2017

Comparaison entre un PEL et un CEL comme produit d'épargne

	PEL	CEL
Versement initial	225 €	300 €
Plafond	61 200 €	15 300 €
Rémunération	1 %	0,25 %
Périodicité des versements	Versements réguliers : - de 45 € par mois - ou de 135 € par trimestre - ou de 270 € par semestre	Versements libres d'au moins 75 €
Possibilité de retrait partiel des fonds	Non : un retrait entraîne la clôture du PEL, qui peut cependant être transformé en CEL	Oui, à condition que le solde du compte soit d'au moins 300 € après le retrait.
Fiscalité	PEL de moins de 12 ans : intérêts exonérés d'impôt sur le revenu mais soumis aux prélèvements sociaux PEL de plus de 12 ans : intérêts imposables à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux	Intérêts exonérés d'impôt sur le revenu, mais soumis aux prélèvements sociaux

Pour l'emprunt

Compte ouvert à partir de 2018

Comparaison entre un PEL et un CEL comme produit d'emprunt

	PEL	CEL
Temps nécessaire avant d'emprunter	4 ans	18 mois (à condition d'avoir accumulé une certaine valeur d'intérêt)
Prêt maximum	92 000 €	23 000 €
Durée du prêt	De 2 à 15 ans	De 2 à 15 ans
Taux d'intérêt	1 %	0,25 %
Que financer avec ce prêt ?	- L'achat ou la construction de sa résidence principale (ou secondaire si elle est neuve) - Certains travaux d'amélioration, d'extension ou de réparation	

Compte ouvert entre août 2016 et fin 2017

Comparaison entre un PEL et un CEL comme produit d'emprunt

	PEL	CEL
Temps nécessaire avant d'emprunter	4 ans	18 mois (à condition d'avoir accumulé une certaine valeur d'intérêt)
Prêt maximum	92 000 €	23 000 €
Durée du prêt	De 2 à 15 ans	De 2 à 15 ans
Taux d'intérêt	1 %	0,25 %
Prime d'État maximale	1 000 €	1 144 €
Que financer avec ce prêt ?	<ul style="list-style-type: none"> - L'achat ou la construction de sa résidence principale (ou secondaire si elle est neuve) - Certains travaux d'amélioration, d'extension ou de réparation 	